



LES CHIFFRES CLÉS DE LA FILIÈRE (2022)



LES TAUX NATIONAUX :

- Collecte : 53%
- Recyclage/Régénération : 79%

ORGANISATION DE LA FILIÈRE

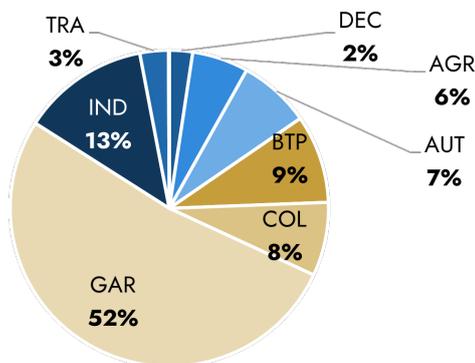


La loi AGEC a prévu la mise en place d'une filière REP pour assurer la gestion des huiles usagées issues des huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles. **CYCLEVIA**, l'éco-organisme de la filière a été créé en octobre 2021 et a obtenu en février 2022 son agrément pour une durée de 6 ans. **CYCLEVIA** est en charge de la mise en place de la collecte et du traitement des huiles usagées sans frais pour les détenteurs.

LES TYPES DE DÉTENTEURS

LES QUANTITÉS COLLECTÉES EN PAYS DE LA LOIRE PAR TYPE DE DÉTENTEURS :

- Garages et autres professionnels (GAR)
- Industrie (IND)
- Entreprises de travaux publics (BTP)
- Administration et collectivités (COL)
- Agriculteur (AGR)
- Transporteur (TRA)
- Déchèterie (DEC)
- Autres (AUT)



FONCTIONNEMENT OPÉRATIONNEL



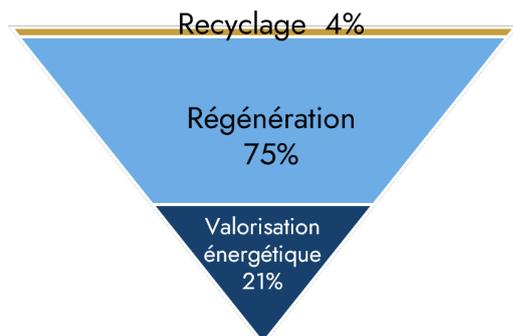
LA FILIÈRE DES HUILES USAGÉES



LA COLLECTE DES HUILES USAGÉES

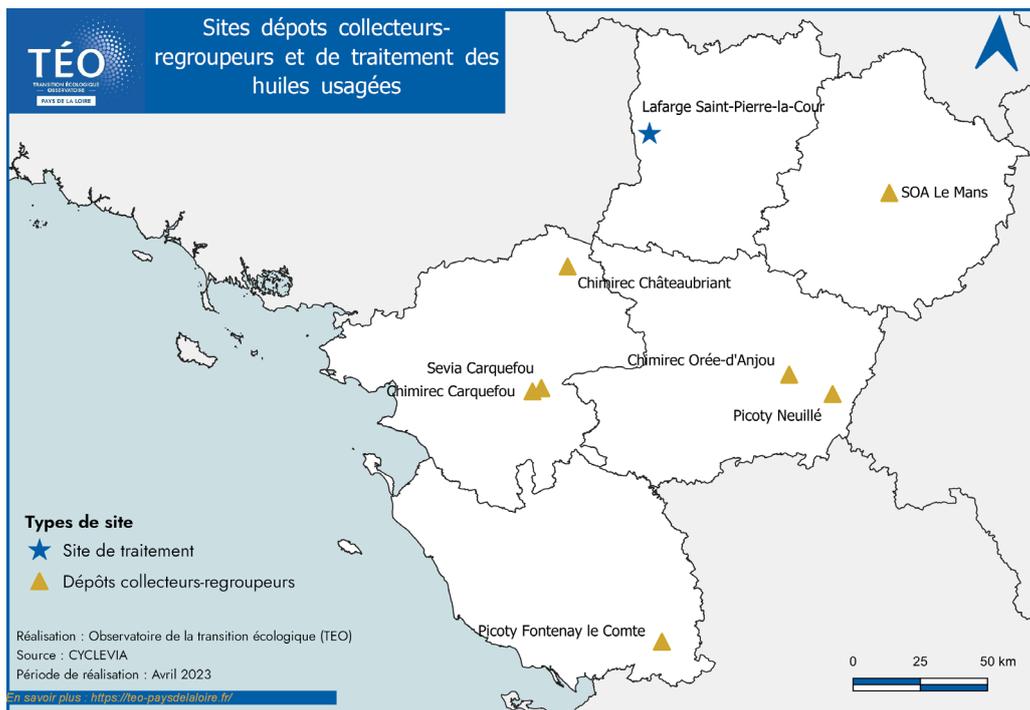
En 2022, **14 335 tonnes** d'huiles usagées sont collectées en Pays de la Loire, soit 7% des quantités collectées en France. Le taux de collecte national est estimé à **53%**. La filière a pour objectif d'atteindre un **taux de collecte de 55% en 2027**. La région dispose de 110 points de collecte et de **7 sites de dépôts collecteurs-regroupeurs**.

LE TRAITEMENT DES HUILES USAGÉES



En 2022, le **taux national de recyclage/régénération des huiles usagées est estimé à 79%** (avec un objectif fixé à 90% en 2027). Le taux de valorisation énergétique est évalué à 21%.

CARTOGRAPHIE DES SITES RÉGIONAUX :



Contact : dechets@teo-paysdelaloire.fr

En savoir plus :
[Site de Cyclevia](#)

Icons Credits : <https://www.flaticon.com>